



la ligue des
familles

Le numérique à l'école

Volet 3 – Communication numérique

Une production du service Études
et Action politique de la Ligue des familles

Aout 2023

Résumé

La communication numérique s'est généralisée entre parents et école et entre élève et enseignant-e-s, particulièrement depuis la crise covid et l'enseignement en distanciel. C'était un des enseignements d'une précédente enquête de la Ligue des familles sur l'école numérique, en 2021, lors de laquelle nous avons constaté que 56% des élèves étaient plus stressé-e-s par les communications numériques hors temps scolaire et que de nombreux parents en fracture numérique avaient perdu le contact avec l'école du fait de cette numérisation de la communication.

Dans la présente enquête, nous avons donc souhaité nous pencher plus en avant sur la question du numérique à l'école. Quelle est la nécessité réelle de l'usage de matériel informatique à l'école, combien coûte-t-il, quelle éducation au et par le numérique se développe-t-elle dans les écoles et comment la communication numérique affecte-t-elle les relations élèves-enseignants, et parents-école ?

Cette analyse constitue le volet 3 de notre enquête, réalisée auprès de 1000 familles au printemps 2023. La communication numérique entre l'école et les familles est massive : dans 48% des cas, l'école ne recourt qu'au numérique pour communiquer avec les parents (60% des cas pour le secondaire), et 77% des élèves du secondaire communiquent de façon numérique avec l'école. Dans le même temps, la vulnérabilité numérique (soit les disparités d'accès aux outils numériques et à internet, et les disparités de compétences numériques) a augmenté de 10% entre 2019 et 2021, pour atteindre désormais 38% des parents de 25-54 ans¹.

En conclusion de cette analyse, la Ligue des familles développe des propositions pour le numérique à l'école, et particulièrement, le droit au choix pour les parents d'une communication numérique ou non ; et l'implémentation d'un droit à la déconnexion numérique pour les élèves.

Les volets 1 et 2 de notre enquête, ayant trait à l'équipement numérique dans les écoles et à l'éducation par et au numérique, ont été abordés dans l'étude précédant cette publication.

¹ <https://kbs-frb.be/fr/barometre-inclusion-numerique-2022>

Table des matières

A. Introduction.....	5
B. Méthodologie.....	7
C. Profil	8
D. Communication numérique	11
1. Communication numérique entre élèves et école	11
Les éléments-clés	11
Dans le secondaire, dans 77% des familles, l'école ou des enseignants recourent au numérique pour communiquer avec l'élève.....	11
Le numérique est utilisé pour fournir des informations essentielles	
aux élèves	13
Un-e élève sur deux reçoit des messages de l'école sur son ordinateur	
ou son téléphone portable en soirée ou le weekend.....	14
Les sollicitations fréquentes des élèves hors temps scolaire sont moins fréquentes que durant l'enseignement en distanciel, mais restent sources de stress	16
Recommandations	17
2. Communication numérique entre parents et école.....	18
Les éléments-clés	18
Des inégalités numériques persistantes en ce compris chez les personnes en âge d'être parents.....	18
48% des familles signalent que l'école recourt exclusivement au numérique pour communiquer avec les parents	20
En secondaire, un journal de classe sur dix est exclusivement numérique	23
25% des familles ne sont pas satisfaites par la communication numérique qui existe entre elles et l'école	24
Recommandations	27
E. Principales propositions.....	28
1. Garantir un droit à la déconnexion numérique aux élèves	28
2. Renforcer légalement la protection des données de vie privée des élèves	28

3. Négocier une charte de la communication numérique au sein des Conseils de participation 29

4. Garantir des procédures d'inscription, de demandes d'allocations d'études, et un droit au choix d'une communication essentielle numérique ou non 29

5. Sensibiliser les acteurs de l'école aux inégalités numériques, notamment via la formation initiale et continue des équipes éducatives..... 30

A. Introduction

Alors que de précédentes enquêtes de la Ligue des familles avaient montré que le coût du matériel informatique grevait particulièrement les frais de rentrée scolaire des familles² et que l'enseignement en distanciel et la communication numérique hors temps scolaire avaient fortement augmenté le stress des élèves³, et à l'approche d'une rentrée scolaire qui verra l'entrée en vigueur du nouveau référentiel sur l'éducation par et au numérique⁴, il a semblé important pour la Ligue des familles de se pencher plus en avant sur la question du numérique à l'école. Les débats sur ses usages ont été passionnés, entre celles et ceux qui investissent massivement dans l'éducation au et par le numérique, à l'image de la Communauté germanophone⁵, et celles et ceux qui émettent des craintes sur l'extension du numérique à l'école, à l'image de la Suède⁶. Le numérique est au cœur d'une mutation de nos sociétés et de notre économie par l'accélération des échanges et du temps ressenti qu'il engendre et permet⁷. Par ailleurs, la place des écrans et du numérique dans l'environnement des enfants n'est pas sans enjeux éthiques, de protection de la vie privée et des données personnelles. Tout comme d'autres associations de parents, la Ligue des familles privilégie une approche axée sur l'éducation aux enjeux éthiques du numérique à une option sécuritaire qui se centrerait sur le contrôle⁸. Il est donc normal qu'il prenne une place de plus en plus importante tant dans les contenus éducatifs de l'école, que dans les débats qui l'entourent.

Le Pacte pour un enseignement d'excellence, grand accord entre les acteurs institutionnels de l'éducation, avait ainsi tracé les évolutions à souhaiter de par la mise en place d'une transition numérique à l'école. Les chantiers identifiés étaient

- l'actualisation des compétences et contenus numériques pour éduquer par le et au numérique ;
- un accompagnement et une formation des métiers de l'école ;
- un équipement collectif des écoles et un équipement individuel des enseignants, tandis qu'en ce qui concerne les élèves, cinq critères avaient été retenus (équipements interopérables, utilisables, pérennes, reposant sur l'existant, permettant le contrôle, utilisables en classe, favorisant les logiciels libres) ;
- une stratégie de partage, communication et diffusion pour renforcer la collaboration entre équipes éducatives et l'essaimage des bonnes pratiques ;
- une gouvernance numérique du système scolaire.

Cette transition numérique a cependant été bouleversée par l'apparition de la crise covid et le basculement brutal à l'enseignement distanciel, puis hybride, qu'il a nécessité. Les écoles, les enseignants et les familles se sont adaptées, tant bien que mal. De nombreuses initiatives ont été

² <https://liguedesfamilles.be/article/ou-est-passee-la-gratuite-scolaire>

³ <https://liguedesfamilles.be/storage/18689/numerique-ecole-web.pdf>

⁴ <https://www.sudinfo.be/id677864/article/2023-06-17/caroline-desir-nous-presente-les-nouveautes-de-lannee-2023-2024>

⁵ <https://www.rtb.be/article/en-communaute-germanophone-tous-les-eleves-du-secondaire-auront-bientot-un-ordinateur-portable-une-premiere-en-belgique-11176418>

⁶ https://www.lemonde.fr/planete/article/2023/05/21/numerique-a-l-ecole-la-suede-juge-les-ecrans-responsables-de-la-baisse-du-niveau-des-eleves-et-fait-marche-arriere_6174171_3244.html

⁷ <https://www.cairn.info/a-la-recherche-du-temps--9782749261768-page-9.htm?contenu=resume>

⁸ https://www.fapeo.be/wp-content/uploads/2023/05/FAPEO_Analyse_Ecrans_CelineL-corrige-PDF.pdf

Le numérique à l'école Volet 2 - communication et éducation au numérique

prises par le politique afin que la transmission des apprentissages puisse se perpétuer par la voie numérique, en vue de limiter la croissance des inégalités scolaires que ce passage au distanciel allait générer, et dans le but de limiter les couts à charge des parents. Force a été de constater, hélas, que des écueils n'ont pu être évités. Trois ans après la crise covid et alors que l'enseignement est revenu « à la normale » mais n'est pas sorti inchangé de l'irruption accélérée de ces pratiques, il a semblé nécessaire de faire le point.

La Ligue des familles a donc recueilli les témoignages et retours des familles par le biais d'une grande enquête, à laquelle 1000 familles ont répondu. Cette enquête portait tant sur la communication numérique (élèves - enseignant-e-s et parents - école), que sur l'équipement numérique et son cout, que sur l'éducation par et au numérique. Elle est ensuite allée à la rencontre de divers acteur-ice-s et des données existantes, pour dégager des pistes pour une stratégie cohérente, qui permette de répondre aux problèmes que vivent les familles et d'apporter des solutions ambitieuses et praticables.

Cette étude est décomposée en trois volets. Le premier et second volet, développés dans l'étude précédente, abordent respectivement la question de l'équipement numérique - nécessité ressentie par les parents d'équiper les enfants, demandes des écoles, cout du numérique, et cas particuliers de l'usage des portables dans le cadre scolaire, et des équipements numériques à titre d'aménagements raisonnables - et de l'éducation par et au numérique - pratiques numériques des élèves en regard des nouveaux référentiels du tronc commun, particulièrement celui relatif au numérique.

La présente analyse se focalise quant à elle sur un troisième volet de l'enquête réalisée par la Ligue des familles : la communication numérique entre parents et école, et entre enfants et enseignant-e-s. Entre élèves et enseignant-e-s, l'intérêt était de comprendre à quelle proportion et fréquence l'école usait du numérique pour communiquer, par quels canaux elle passait, et également, en quoi cette communication numérique pouvait brouiller la distinction entre le temps scolaire et le temps privé, posant ainsi la question du droit à la déconnexion des élèves - lequel vient d'être reconnu pour les équipes enseignantes. Entre parents et école, la question de la communication numérique pose frontalement celle de la fracture et des inégalités numériques de premier et deuxième degrés, mais également celle de la multiplication et de la diversification des canaux.

B. Méthodologie

Cette enquête menée par la Ligue des familles a pour but de comprendre les réalités vécues par les familles en matière d'éducation au numérique, sur trois plans :

- Communication numérique entre familles et écoles : quels canaux de communication sont utilisés et quels problèmes éventuels ceux-ci peuvent-ils causer
- Équipement numérique : quel matériel informatique est-il nécessaire à la maison et à l'école pour le travail scolaire, et quel impact le coût de la scolarité numérique a-t-il sur les familles
- Éducation au numérique : quels contenus éducatifs sont-ils développés à destination des élèves.

1000 personnes ont répondu à cette enquête. Après exclusion des personnes ne répondant pas aux critères (personnes n'ayant pas au moins un enfant fréquentant l'enseignement obligatoire belge francophone), l'échantillon final se compose de 873 répondant·e·s. 831 répondant·e·s ont répondu au-delà des questions de profil.

La Ligue des familles a soumis aux parents d'élèves un questionnaire diffusé en ligne. La diffusion a été réalisée via les canaux de la Ligue des familles (site web, newsletter aux membres, réseaux sociaux) et a été diffusée par d'autres organisations actives dans le monde de l'éducation. Nous remercions ici la FAPEO, l'UFAPEC, la Coalition des parents de milieux populaires et des associations qui les soutiennent pour changer l'école, la Fédération francophone des Ecoles de Devoirs, et les fédérations de pouvoirs organisateurs (WBE, SeGEC, CPEONS, FELSI) pour leur concours et leur aide à la diffusion. Des annonces payantes sur les réseaux sociaux ainsi que des partages dans des groupes de parents et d'habitant·e·s de différentes villes et localités de Belgique francophone ont encore permis d'étendre la couverture. Une attention particulière a été portée envers des groupes de parents de milieux populaires, traditionnellement moins connectés numériquement, pour réduire les barrières les empêchant de répondre à cette enquête. Un questionnaire a ainsi été mis à disposition de groupes de parents pour qu'ils puissent répondre à l'enquête dans des séances collectives. L'analyse du profil des répondant·e·s montre cependant que la sous-représentation des familles de milieux populaires reste importante (voir ci-dessous).

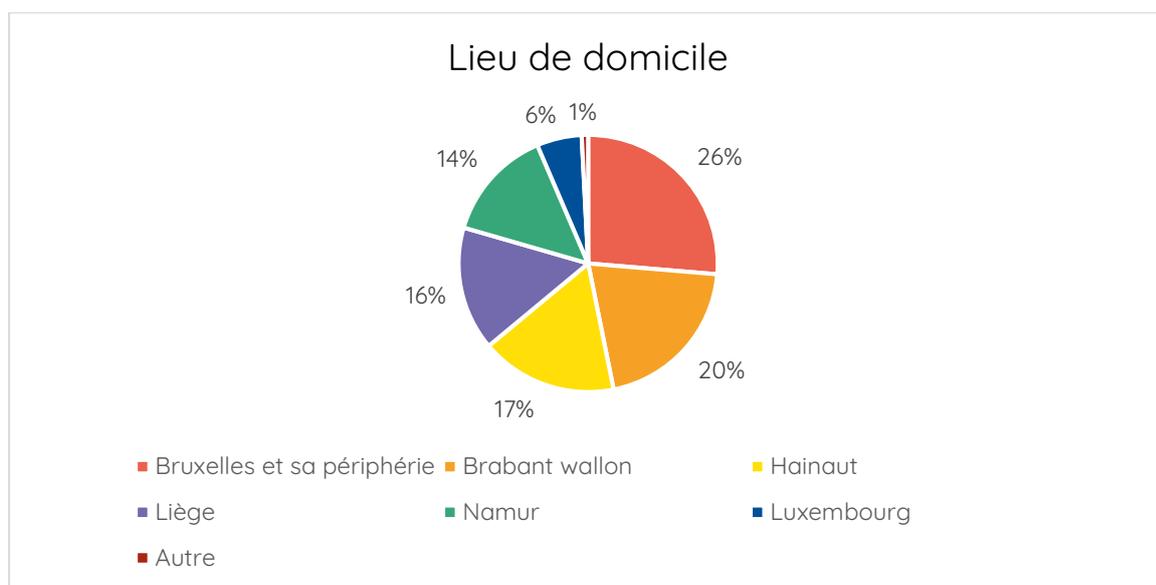
Afin de pouvoir présenter une estimation la plus représentative des réalités des familles, pour les questions relevant des impacts financiers du numérique sur le portefeuille des familles, l'on présentera les coûts moyens et médians en parallèle. Les coûts médians ont l'avantage de ne pas être trop fortement influencés par les valeurs extrêmes.

Cette enquête quantitative a par ailleurs été enrichie d'analyses législatives et de croisements avec différents acteurs·ices de l'enseignement numérique pour des parties plus spécifiques. Nos remerciements particuliers à l'APEDA pour son soutien et son expertise sur la question des aménagements raisonnables numériques, à la Fondation pour l'Enseignement et à Digital Wallonia for Éducation pour leurs explications quant aux plans d'équipement numérique des établissements, et à Lire et Écrire Bruxelles pour les échanges relatifs aux procédures d'inscription et de demande d'octroi d'une allocation d'études numériques.

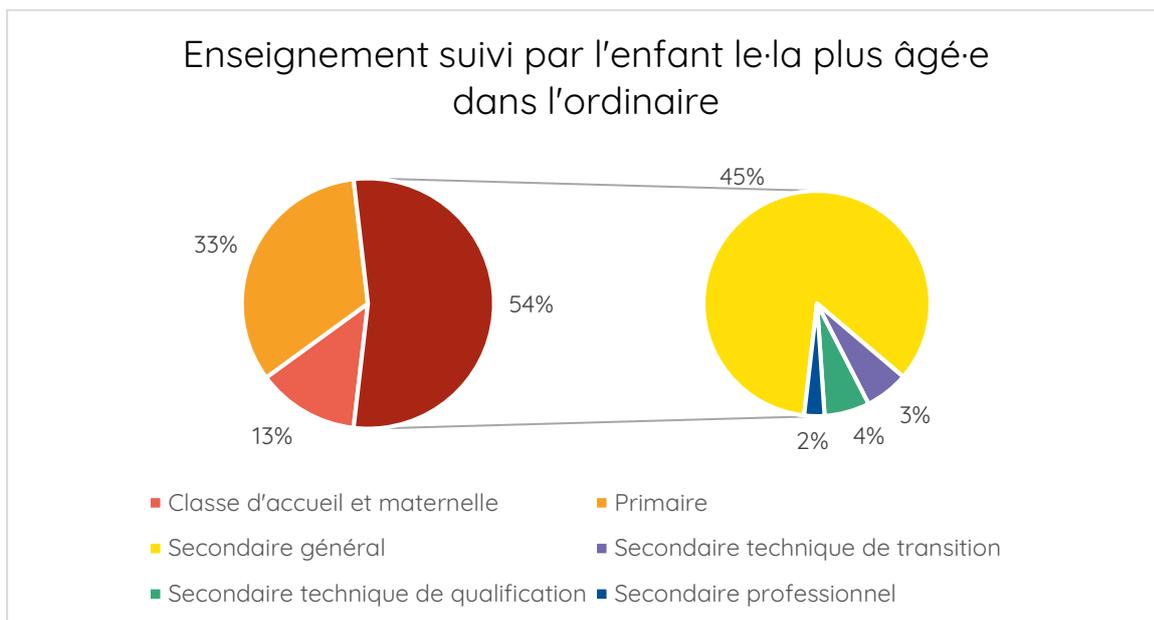
C. Profil

Cette enquête était ouverte aux parents ayant au moins un·e enfant fréquentant l'enseignement obligatoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Sur les 1000 répondant·e-s, 873 répondant·e-s correspondaient à ces critères, et 831 répondant·e-s ont répondu au-delà des questions de profil.

26% des répondant·e-s habitent Bruxelles et sa périphérie, 20% le Brabant Wallon, 17% le Hainaut, 16% Liège, 14% Namur, 6% le Hainaut et 1% une autre région (Région flamande, France, Grand-Duché du Luxembourg).

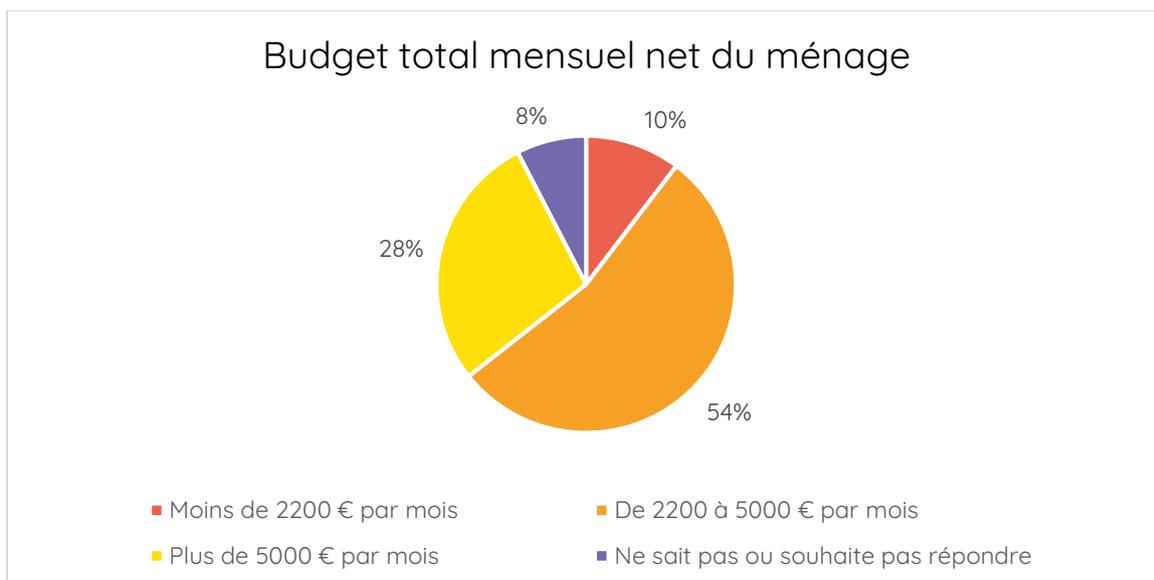


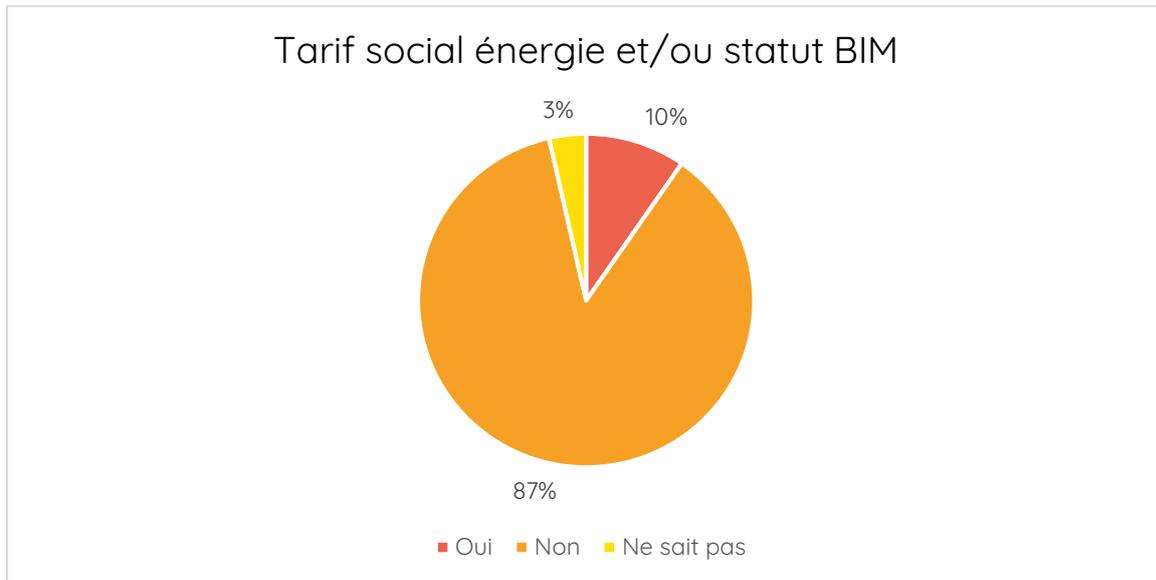
Nous avons questionné les parents à propos de la situation de leur enfant le·la plus âgé·e. Chez 99% des répondant·e-s, cet·te enfant est inscrit·e dans l'ordinaire, et chez 1% dans le spécialisé. Dans l'ordinaire, 13% des répondant·e-s ont leur enfant le ou la plus âgé·e en maternelle, 33% en primaire et 54% en secondaire. Parmi les répondant·e-s dont l'enfant le ou la plus âgé·e est inscrit·e en secondaire, dans 85% des cas, l'enfant est inscrit·e dans le général, 6% en technique de transition, 6% en technique de qualification et 3% en professionnel.



21% des répondant-e-s ont 1 enfant, 45% vivent avec 2 enfants sous leur toit au moins la moitié du temps et 34% vivent avec trois ou plus enfants sous leur toit.

Le budget total des ménages interrogés se situe dans 54% des cas entre 2200 et 5000 euros net par mois. Pour 28% d'entre eux, il dépasse 5000 euros par mois et pour 10%, il est inférieur à 2200 euros net par mois. 7% des répondant-e-s n'ont pas souhaité répondre à cette question. Pour approximer mieux la proportion de ménages en situation de pauvreté répondant à notre enquête, nous avons demandé aux répondant-e-s si elles ou ils bénéficiaient du tarif social énergie et/ou du statut BIM. 10% d'entre elles et eux y avaient accès – à un moment où le tarif social énergie élargi était encore d'application. 87% n'y avaient pas accès, et 3% ne savaient pas.





À titre de comparaison, le revenu médian par déclaration fiscale atteignait 2201 euros par mois en Belgique en 2020 (2067 euros par mois pour la Wallonie, et 1792 euros par mois à Bruxelles)⁹. En 2021, il atteint 2274,4 euros par mois à l'échelle de la Belgique¹⁰. En ce qui concerne le tarif social élargi, sur les 5 068 347 ménages belges¹¹, 916 904 sont bénéficiaires du tarif social élargi¹², soit 18% de la population.

Malgré les efforts méthodologiques réalisés, les ménages en situation de pauvreté sont donc fortement sous-représentés dans cette enquête, un biais qui s'explique entre autres par le fait que l'enquête ait été réalisée de façon numérique et en ligne. Les constats de cette enquête sont donc à lire à la lumière de ceci.

Nos répondant-e-s étaient à 79% des femmes et à 21% des hommes (autres: 0%). Cette surreprésentation des mères est une constante dans les enquêtes sur les sujets familiaux.

⁹ <https://statbel.fgov.be/fr/themes/menages/revenus-fiscaux#panel-12>

¹⁰ https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/ilc_di04/default/table?lang=fr

¹¹ https://statbel.fgov.be/sites/default/files/files/documents/bevolking/5.1%20Structuur%20van%20de%20bevolking/pop-typeHH_FRv2.xlsx

¹² <https://www.inami.fgov.be/fr/programmes-web/Pages/programme-web-statistiques-personnes-affiliees-mutualite.aspx>

D. Communication numérique

1. Communication numérique entre élèves et école

Les éléments-clés

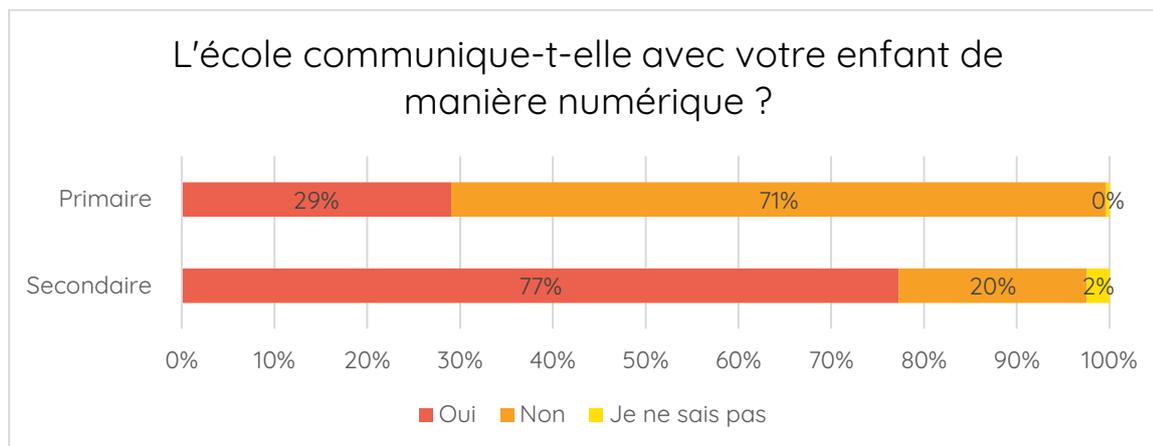
- 77% des élèves de secondaire communiquent de façon numérique avec l'école
- Quand l'école communique de façon numérique avec les élèves, elle utilise dans 80% des cas une ou des plateformes numériques et dans 50% des cas l'email ; lorsque la communication se fait par email, dans 78% des cas c'est une adresse contrôlée par l'établissement
- Les informations transmises par voie numérique sont essentielles : en secondaire, il s'agit dans 93% des cas de communications liées au travail scolaire, dans 70% des cas d'informations pratiques sur les horaires, préparations et absences
- De nombreux établissements ont recours à des outils et plateformes portant atteinte au droit à la protection des données personnelles des élèves
- 54% des élèves reçoivent des messages de l'école sur leur ordinateur ou téléphone portable en soirée ou le weekend ; des sollicitations numériques hors temps scolaire ont lieu plus d'une fois par semaine pour 21% des élèves
- Les sollicitations hors temps scolaire des élèves augmentent le stress des enfants dans 59% des cas

Dans le secondaire, dans 77% des familles, l'école ou des enseignants recourent au numérique pour communiquer avec l'élève

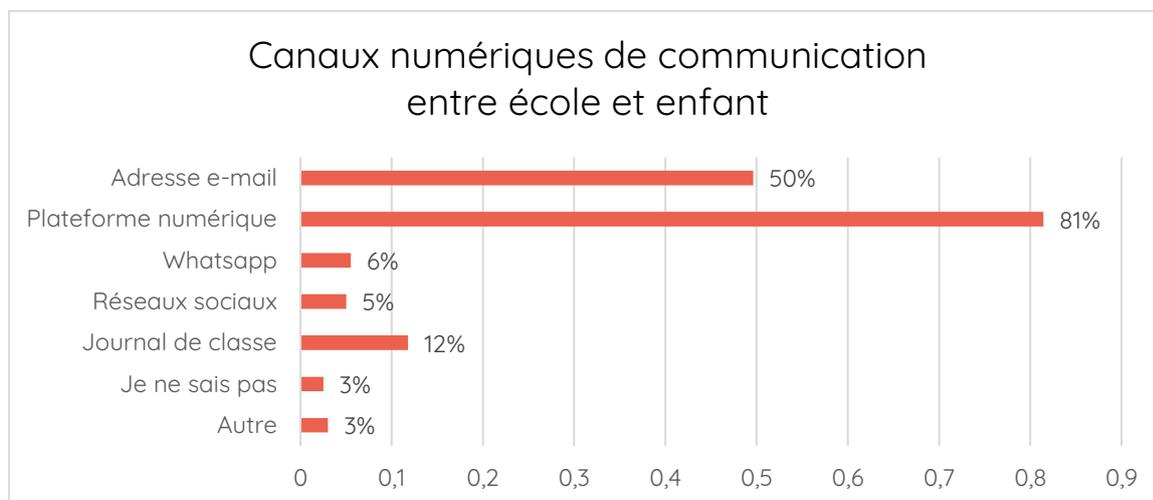
En quelques années, la communication numérique entre enseignant-e-s et enfants s'est généralisée dans le secondaire (77%), alors qu'elle reste une pratique minoritaire en primaire (29%). La mise en place en cours du tronc commun tend à effacer la césure entre enseignement primaire et secondaire. En l'attendant, on constate aujourd'hui que cette transition est une réelle charnière, ce qui se comprend notamment parce que la majorité des écoles n'organisent pas à la fois de l'enseignement primaire et secondaire. Les équipes éducatives sont donc séparées, un état de fait qui est amené à évoluer, mais ne se fera que progressivement.

Cette charnière s'observe particulièrement pour la transition numérique. Alors qu'en 5^e et 6^e primaire, 34% des élèves communiquent avec l'école de façon numérique, dès la 1^{re} et 2^e secondaire, c'est le cas de 71% des élèves.

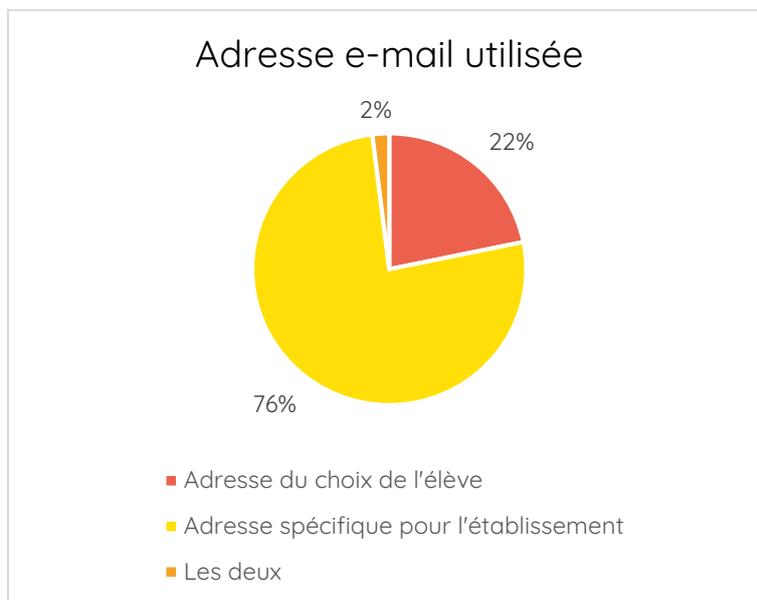
Le numérique à l'école
Volet 2 - communication et éducation au numérique



Lorsque l'école communique de façon numérique, l'usage d'une plateforme numérique (Classroom, Wazzou, Smartschool, Moodle, Teams...) voire de plusieurs plateformes est plébiscité : 81% des répondant-e-s signalent que la communication passe par là. Quand l'école fait usage de la plateforme numérique, dans 15% des cas elle recourt à des plateformes multiples. Cette pratique complexifie la vie des élèves, et résulte fréquemment d'un manque de coordination entre les équipes pédagogiques et la direction. Les établissements communiquent par e-mail avec l'élève dans 50% des cas. Enfin, 12% ont recours au journal de classe numérique.



Quand l'école recourt à l'e-mail, dans 78% des cas la communication se fait via une adresse e-mail spécifique à l'établissement (de type : prenom.nom@ecolenamur.be) et dans 24% des cas, via une adresse e-mail du choix de l'élève.



Beaucoup de parents ont laissé en commentaires libres le fait que Teams ou Classroom étaient utilisés par les établissements. Ce constat pose des questions importantes de respect de la propriété, de l'usage et de la sécurité des données personnelles des élèves. En effet, certains logiciels de la suite Office 365 ainsi que ceux de la suite Google Workspace fonctionnent par un cloud, lequel est hébergé dans des serveurs situés hors Union européenne. Le Règlement général de la protection des données (RGPD) ne peut donc entièrement s'appliquer aux données exportées en dehors du territoire de l'Union européenne.

En 2022, différents pays (Danemark, France, autorité de protection des données allemande) ont recommandé ou organisé l'abandon des suites logicielles Microsoft 365 ou Google dès lors que celles-ci recouraient au cloud, pour ces raisons¹³.

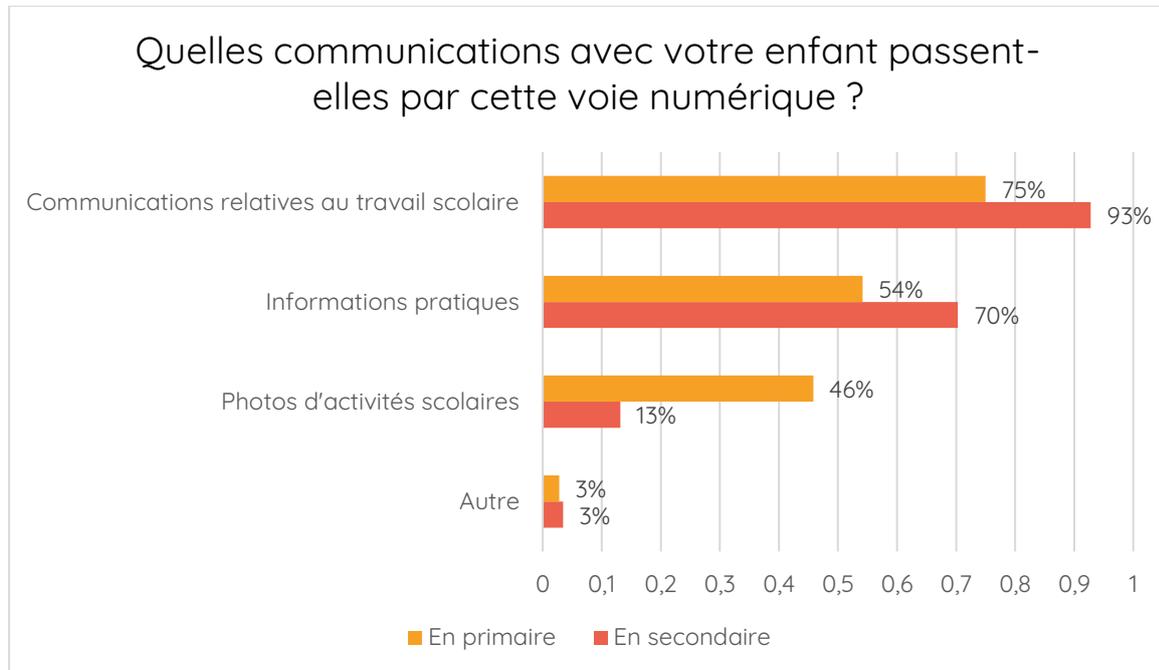
Le numérique est utilisé pour fournir des informations essentielles aux élèves

En secondaire, lorsque l'école recourt au numérique pour communiquer avec les élèves, 93% des élèves reçoivent par un biais numérique des communications relatives au travail scolaire (devoirs, interrogations, résultats et bulletins, etc.), et 70% d'entre eux reçoivent par ce biais des informations pratiques sur les objets à apporter, les horaires, les signalements d'enseignants absents... La voie numérique est utilisée pour transmettre aux élèves des photos des activités scolaires dans 13% des cas.

¹³ Voir ces références :

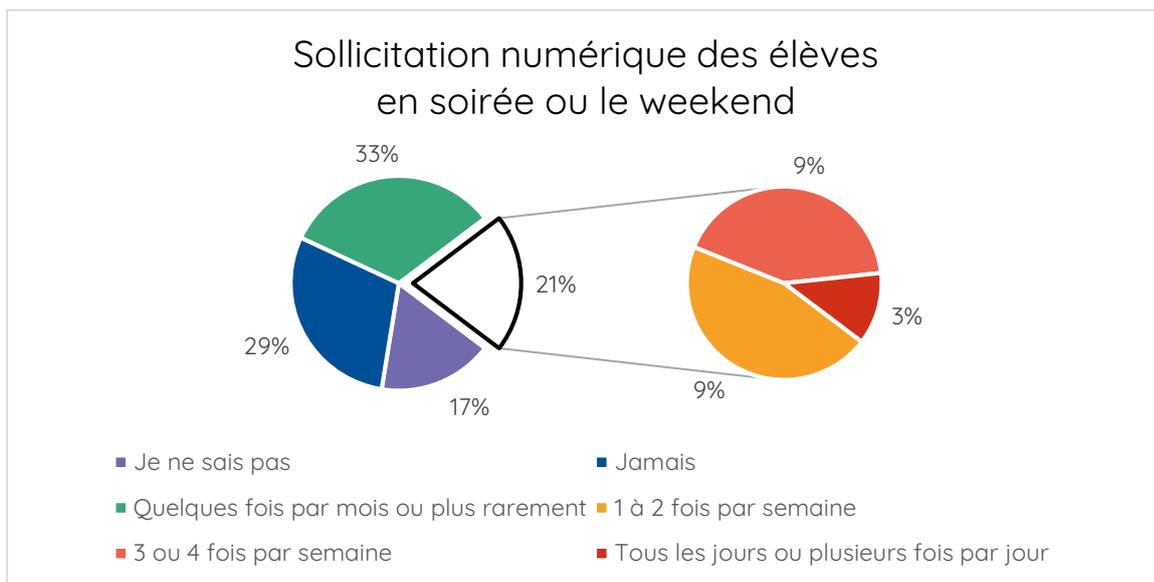
- <https://www.datatilsynet.dk/afgoerelser/afgoerelser/2022/jul/datatilsynet-nedlaegger-behandlingsforbud-i-chromebook-sag>
- <https://www.simpleanalytics.com/blog/denmark-bans-google-workspace-for-municipalities>
- <https://questions.assemblee-nationale.fr/q16/16-971QE.htm>
- <https://etudes.developpez.com/actu/338605/L-Education-nationale-confirme-la-fin-des-offres-gratuites-Office365-et-Google-Workspace-dans-les-ecoles-en-raison-du-non-respect-du-RGPD-emboitant-le-pas-a-l-Allemagne-au-Danemark-et-aux-Pays-Bas/>
- <https://www.baden-wuerttemberg.datenschutz.de/ms-365-schulen-hinweise-weiteres-vorgehen/>
- <https://office.developpez.com/actu/339056/L-Allemagne-dit-non-a-l-offre-Microsoft-365-dans-ses-ecoles-estimant-que-elle-n-est-pas-conforme-au-RGPD-en-raison-de-problemes-de-confidentialite/>

Lorsque l'école utilise la communication numérique avec les élèves, les enfants reçoivent en proportion davantage de photos en primaire que dans le secondaire (recours au numérique pour les envoyer dans 46% des cas). Le numérique est utilisé pour la communication relative au travail scolaire dans 75% des cas, et des informations pratiques dans 54% des cas tout de même.

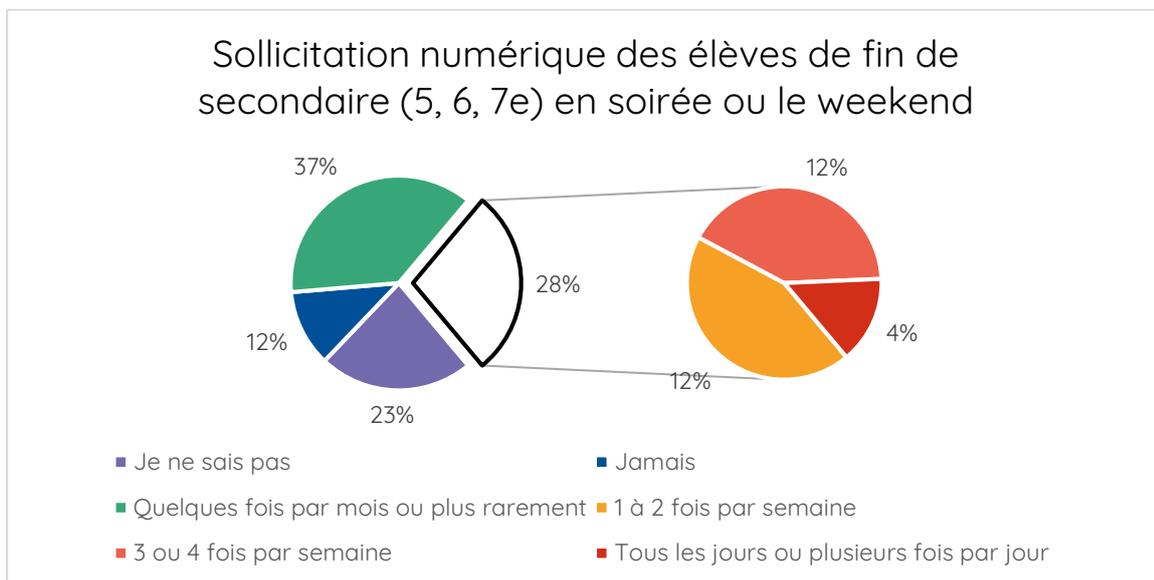


Un·e élève sur deux reçoit des messages de l'école sur son ordinateur ou son téléphone portable en soirée ou le weekend

53% des répondant·e-s à notre enquête signalent que leur enfant en primaire ou secondaire reçoit des messages de la part de l'école ou des professeur·e-s après 18h ou le weekend. 33% ne sont sollicités que rarement (quelques fois par mois ou plus rarement), mais pour 21%, la sollicitation a lieu chaque semaine, ou plus fréquemment (par ailleurs, 17% ne savent pas).



Cette propension des professeur-e-s à solliciter fréquemment les élèves en dehors des heures scolaires augmente avec l'âge. Ainsi, les élèves de 5^e, 6^e et 7^e secondaire sont 65% à être sollicité-e-s en dehors des heures, dont 28% chaque semaine ou plus.

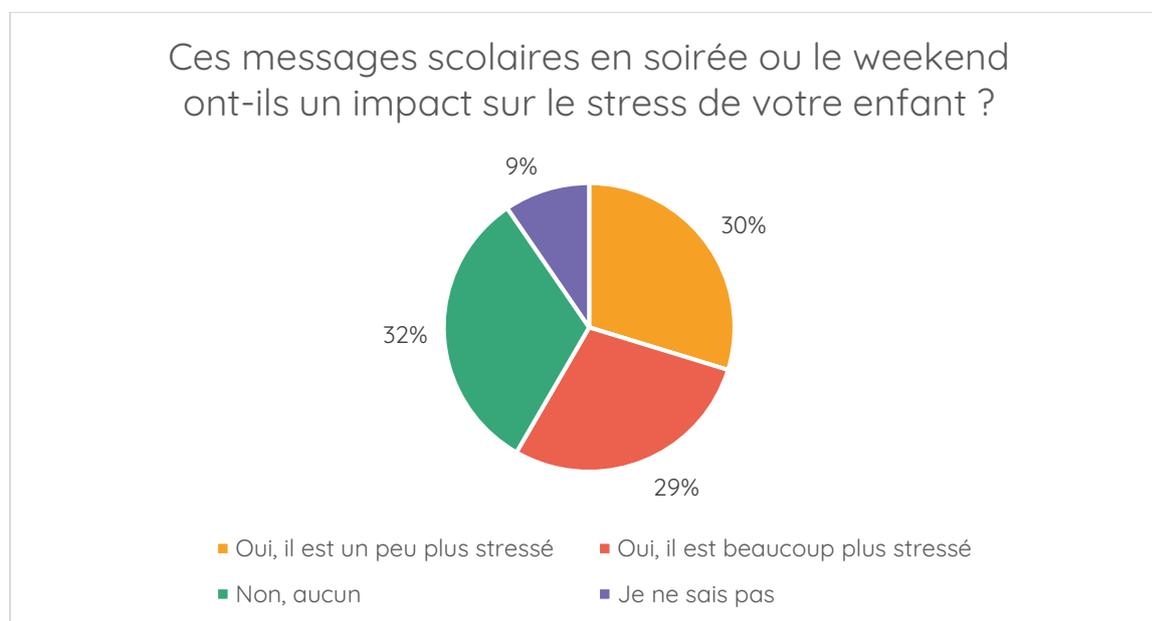


Les sollicitations fréquentes des élèves hors temps scolaire sont moins fréquentes que durant l'enseignement en distanciel, mais restent sources de stress

L'enquête 2021 de la Ligue des familles a montré que les sollicitations en dehors du temps scolaire généraient du stress pour les élèves. Nous étions alors dans une période d'enseignement en distanciel, quand la crise covid avait bouleversé les apprentissages. Il importe donc de comprendre en quoi, maintenant que l'enseignement est repassé en présentiel et que la population scolaire a commencé à s'habituer à une nouvelle norme numérique, la situation a perduré ou évolué.

Élément positif : la tendance à solliciter les enfants en soirée ou en weekend a baissé avec le retour des apprentissages en présentiel, bien qu'elle reste loin d'être marginale. Quand en 2021 74% des parents indiquaient que leur enfant était sollicité-e au moins une fois par semaine, aujourd'hui elles et ils sont 21%.

Nous avons demandé aux parents qui avaient témoigné que l'élève était fréquemment sollicité-e en soirée ou en weekend quel impact ces sollicitations avaient sur le stress de leur enfant. Si une plus grande proportion de parents témoignent que ces sollicitations n'ont pas d'impact sur le stress de leur enfant qu'en 2021 (de 26%, nous sommes passés à 32%), une plus grande proportion de parents signalent que l'enfant est beaucoup plus stressé-e (29% contre 26%). Il est positif que moins d'élèves soient affecté-e-s par ces sollicitations, mais regrettable de constater que ces pratiques continuent d'avoir un impact négatif sur la santé mentale des jeunes. La Ligue des familles appelle donc à légiférer pour garantir aux élèves leur droit à la déconnexion et à la tranquillité numériques, en dehors de leurs heures d'études.



Cette situation doit aussi pouvoir être applicable aux élèves en stage en entreprise et/ou en formation en alternance, qui sont particulièrement exposés aux risques de harcèlement au travail quand la communication école-entreprise-apprenant-e se fait de façon numérique¹⁴.

¹⁴

https://www.researchgate.net/profile/Myriam_Berube/publication/361944786_Insertion_d'outils_de_communication_numeriques_dans_le_travail_du_personnel_enseignant_superviseur_de_stages_risques_emergents_et_facteurs_de_vul

Recommandations

La numérisation de la communication entre enfants et école s'est généralisée, jusqu'à devenir la norme. Elle a suivi selon les établissements et enseignant-e-s des chemins très différents, et certains usages n'ont pas évité les abus. Ainsi, certains élèves doivent naviguer entre des canaux et plateformes numériques de communications multiples, ce qui disperse l'information et augmente le stress de manquer une information ; de nombreux élèves reçoivent des informations en soirée ou weekend portant pour le lendemain ce qui augmente leur stress, et le recours au numérique sans attention spécifique aux enjeux de vie privée met celle-ci en tension pour les jeunes, sans toujours les habituer à une hygiène numérique que l'école devrait justement pouvoir leur transmettre. L'intention de la Ligue des familles n'est pas ici de régler tous les usages dans un cadre unique, mais de poser des balises qui garantissent le respect de la vie privée des élèves, et articulent la communication numérique avec l'éducation aux savoir-faire, compétences et à l'éthique de la communication numérique des élèves. Dans ces objectifs, la Ligue des familles émet les propositions suivantes :

- Dans l'enseignement secondaire, donner pour mission aux conseils des délégué-e-s d'élèves de définir une charte de communication numérique (nétiquette propre à l'établissement), qui puisse être discutée et adaptée en Conseil de participation. Cette charte spécifierait quelle information numérique passe par quel canal et assurerait que lorsque l'école recourt à une plateforme, une plateforme unique, de préférence open source, soit choisie. Une implémentation pensée à partir des réalités des élèves garantirait de démocratiser les usages du numérique, de renforcer la citoyenneté numérique dans les établissements et d'assurer que les échanges numériques soient adaptés aux réalités vécues par les élèves dans un contexte où les pratiques numériques connaissent des évolutions majeures et rapides, particulièrement parmi la jeunesse.
 - A défaut d'autre décision et/ou si ces organes ne sont pas présents dans l'école et/ou comme document de base des discussions, fournir aux établissements une charte-type applicable avec comme règles : maximum une plateforme open source, le respect du RGPD, le droit à la déconnexion numérique (pour ce dernier, voir ci-dessous).
- L'implémentation de la communication numérique des enseignant-e-s avec les élèves suivant les référentiels du tronc commun, soit : début des possibilités de communication numérique simple (e-mails, messages texte) en 5^e, 6^e primaire ; partage de contenus numériques multimédia / en ligne en 3^e secondaire.
- Le renforcement de la protection des données de vie privée des élèves par l'interdiction encadrée dans le Code de l'enseignement de l'usage par les écoles d'outils numériques et de logiciels qui ne garantiraient pas le respect du RGPD, notamment ceux fonctionnant par clouds hébergés hors du territoire UE, en s'inspirant des décisions danoise et française.
- A l'instar de ce qui va être prévu pour les enseignant-e-s, l'implémentation d'un droit à la déconnexion numérique pour les élèves ainsi que l'ensemble des acteur-ice-s de l'école, lequel
 - organiserait un cadre commun à l'ensemble des établissements qui garantisse que les communications réalisées de façon numérique après la fin des cours et le weekend ne puissent entraîner d'obligation nouvelle pour les élèves comptant pour la journée scolaire suivant ;

- se réaliserait par la négociation d'une charte de la communication numérique dans chaque établissement, au sein des conseils de participation ;
- se réaliserait par l'inscription des règles fédérales relatives au droit à la déconnexion numérique¹⁵ dans le cadre de la convention de stage ou l'accord école-entreprise dans l'enseignement en alternance. Le droit à la déconnexion prévu par l'arrêté royal du 2 décembre 2021 doit à tout le moins être applicable aux jeunes en formation en entreprise, les CCT conclues au sein de l'entreprise de plus de 20 travailleur-euse-s visées dans la loi du 3 octobre 2022 doivent être applicables aux jeunes en formation, et pour les entreprises de moins de 20 travailleur-euse-s, des dispositions similaires doivent pouvoir être négociées et inscrites dans la convention entre l'école et l'entreprise.

2. Communication numérique entre parents et école

Les éléments-clés

- La vulnérabilité numérique (qui comprend tant les disparités d'accès aux outils numériques et à internet, que les disparités de compétences numériques) a augmenté de 10% entre 2019 et 2021, elle atteint désormais 38% des parents de 25-54 ans.
- Pour 48% des familles, l'école ne recourt qu'au numérique pour communiquer avec les parents ; c'est le cas de 60% des familles dans le secondaire
- La communication passe surtout par des e-mails (79% des cas), et également par plateforme numérique (52% des cas).
- Quand l'école utilise une plateforme numérique, dans 62% des cas, la communication est exclusivement numérique. Quand l'enfant est en secondaire et que l'école utilise une plateforme numérique, dans 72% des cas la communication est exclusivement numérique
- En secondaire, un journal de classe sur dix est exclusivement numérique.
- Dans 25% des cas, les familles ne sont pas satisfaites concernant la communication qui existe entre l'école et elles.

Des inégalités numériques persistantes en ce compris chez les personnes en âge d'être parents

On peut distinguer plusieurs formes d'inégalités numériques¹⁶, nous reprendrons ici les chiffres de la Fondation Roi Baudouin les plus pertinents par rapport à cette étude.

D'une part, la fracture numérique de premier degré correspond aux disparités d'accès aux outils numériques et à internet. C'est donc ici l'absence d'un ordinateur ou d'une connexion à la maison, ou le fait d'habiter en zone blanche. Il faut encore distinguer ici ceux et celles qui n'ont comme machine ou comme accès internet que la téléphonie mobile, et celles et ceux qui ont un ordinateur et une connexion wifi. Il faut encore distinguer pour celles et ceux qui ont un ordinateur

¹⁵ Arrêté royal du 2 décembre 2021 modifiant l'arrêté royal du 2 octobre 1937 portant le statut des agents de l'Etat concernant le droit à la déconnexion

Loi du 3 octobre 2022 portant des dispositions diverses relatives au travail, art. 29-33.

¹⁶ <https://kbs-frb.be/fr/barometre-inclusion-numerique-2022>

et une connexion la qualité suffisante du matériel, la qualité suffisante de la connexion, et la qualité suffisante de l'environnement de la connexion numérique (disponibilité ou non d'une pièce au calme dans la maison pour avoir une concentration suffisante).

La fracture numérique de premier degré peut d'abord concerner la connexion internet. Près d'un ménage belge sur dix (8%) n'a pas de connexion internet à domicile, et 16% n'ont pas de connexion internet fixe. Parmi ces ménages non connectés, 21% explique qu'ils ne le sont pas pour des raisons financières et 31% parce qu'ils n'ont pas les compétences numériques suffisantes. Enfin, 17% de la population n'a de connexion internet que sur smartphone.

Cette non-connexion à internet à domicile se renforce donc avec la précarité financière. Près d'un ménage sur cinq (18%) appartenant au premier quintile de revenus (soit des revenus inférieurs à 1400 euros par mois) n'ont pas internet à domicile (21% pour la Wallonie).

La fracture numérique de premier degré peut ensuite concerner l'ordinateur lui-même. 32% des Belges n'ont pas d'ordinateur portable, et 10% des gens n'ont pas de smartphone (en Wallonie cette non-possession d'un ordinateur portable monte même à 37%).

La précarité financière renforce encore ce non-équipement, puisque 47% des ménages du 1^{er} quintile de revenus n'ont pas d'ordinateur portable. Elle ne se concentre pas nécessairement uniquement chez les personnes les plus âgées, ainsi, 29% des 25-54 ans (qui sont la population en âge d'être parents) n'ont pas d'ordinateur portable¹⁷.

D'autre part, la fracture numérique de second degré correspond aux disparités de compétences numériques. On parle ici de la capacité à se servir de l'outil, dans différents domaines : information (trouver des informations sur des biens ou services, lire des quotidiens et périodiques d'information en ligne,...), communication (envoyer des courriels, faire une vidéoconférence, utiliser de la messagerie instantanée ou les réseaux sociaux,...), création de contenu numérique (traitement de texte, traitement de photo, transfert de fichiers entre ordinateur, feuille de calcul...), résolution de problèmes (installer un logiciel, modifier les paramètres du logiciel, utiliser un service bancaire en ligne...), sécurité (contrôler si un site web est sûr, limiter les cookies, refuser l'accès à la localisation géographique...). L'étude de la Fondation Roi Baudouin a classifié les Belges en trois catégories : compétences faibles, compétences de base et compétences avancées.

Autant dans le temps la fracture numérique de premier degré diminue, autant, celle de second degré augmente : il y a une obsolescence programmée des compétences numériques, les appareils évoluant très rapidement. Ainsi, la vulnérabilité numérique (qui correspond à la population en faible compétence numérique et celle non connectée) a augmenté de 10% entre 2019 et 2021.

Ainsi, 39% des Belges ont de faibles compétences en numérique (la moyenne européenne étant de 34%), auxquels on ajoute 7% de non-utilisateurs. Il y a donc 46% de personnes en vulnérabilité numérique en Belgique. 33% des 16-24 ans et 38% des 25-54 ans sont en vulnérabilité numérique. 36% des personnes avec des compétences faibles recourent uniquement au smartphone. 9% des Belges n'utilisent pas l'e-mail, et 30% des Belges n'utilisent pas le traitement de texte.

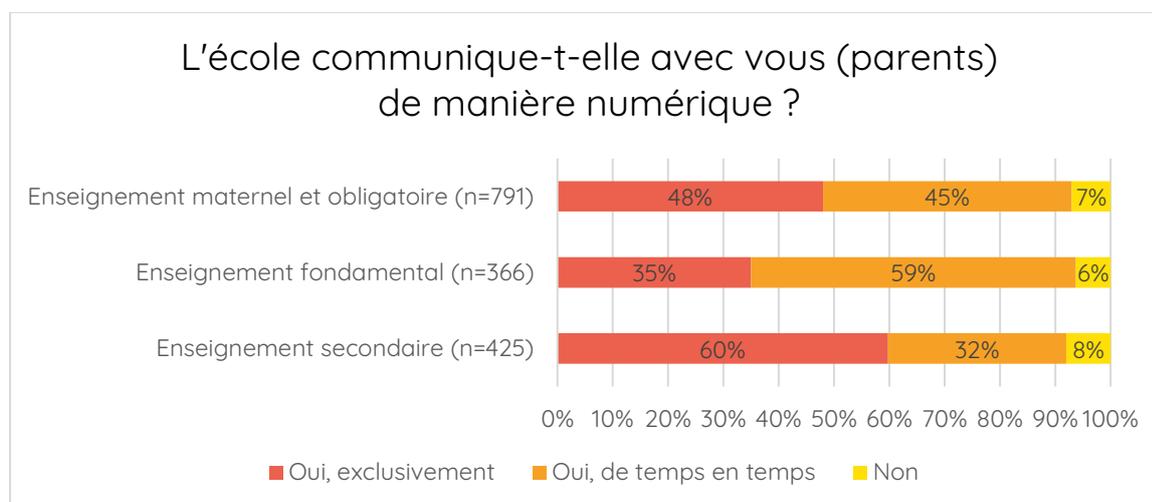
Cette vulnérabilité numérique est plus forte dans le premier quintile, où elle atteint 63% de la population, et pour les personnes diplômées du secondaire inférieur (74%).

¹⁷ A noter que le baromètre de la FRB a documenté la connexion internet, la possession d'un ordinateur portable et celle d'un smartphone, mais n'a pas réalisé de statistiques sur la possession d'un ordinateur en général (que celui-ci soit fixe ou portable).

Notons enfin que ces inégalités numériques se retrouvent également, même si de façon moins importante que dans la moyenne de la population, parmi les équipes enseignantes. Une enquête 2021 sur les pratiques numériques post-confinement chez les enseignant-e-s a ainsi témoigné que 7,7% des enseignant-e-s interrogé-e-s lors de la rentrée scolaire 2020-2021 n'utilisaient plus les outils numériques découverts lors du confinement parce qu'ils et elles ne se sentent pas à l'aise avec leur utilisation¹⁸.

48% des familles signalent que l'école recourt exclusivement au numérique pour communiquer avec les parents

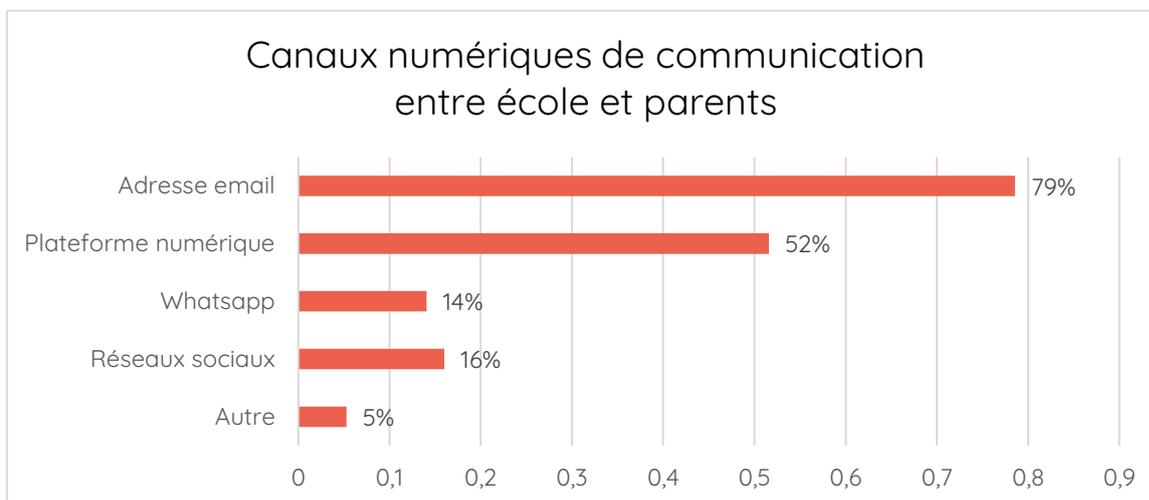
L'enquête de la Ligue des familles montre que la communication numérique est devenue la norme dans les écoles, puisque seul-e-s 7% des parents signalent que la communication est exclusivement non numérique. Dans l'enseignement secondaire, 60% des parents ne communiquent avec l'école que par le biais numérique (48% pour l'ensemble des parents, enseignements maternel, primaire et secondaire confondus). Ceci pose des questions non négligeables en termes de fracture numérique. Ces statistiques pourraient cependant être une surestimation, pour deux raisons : d'abord, les classes populaires, davantage sujettes à vulnérabilité numérique, sont sous-représentées dans notre échantillon. Ensuite, l'enquête elle-même a touché des parents habitué-e-s à la communication numérique puisqu'elle était en ligne.



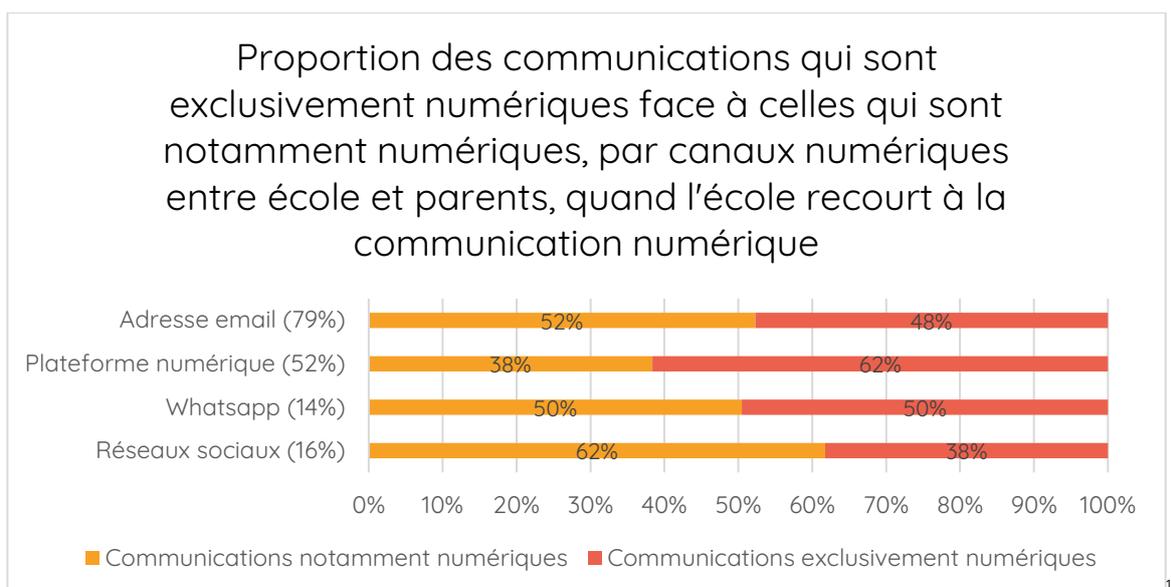
C'est surtout par le biais des e-mails (79% des cas) que la communication passe avec les parents, mais également par le recours à une plateforme numérique (52% des cas). Parmi les répondant-e-s ayant signalé l'emploi d'un autre moyen de communication, la moitié signalaient le recours aux SMS. A noter que, si par le biais de la communication vers les élèves le recours aux réseaux sociaux et à Whatsapp était marginal, il l'est moins lorsque ce sont les parents qui sont contacté-e-s (respectivement 16% et 14% d'entre eux et elles sont contacté-e-s via ces canaux). A noter aussi que dans 14% des cas lorsque des parents nous signalent que l'école recourt à des plateformes numériques et applications spécifiques pour rentrer en contact avec eux, ils et elles mentionnent

¹⁸ https://orbi.umons.ac.be/bitstream/20.500.12907/24386/1/Ecole_Covid_-_Focus_sur_ladaptation_des_enseignants.pdf

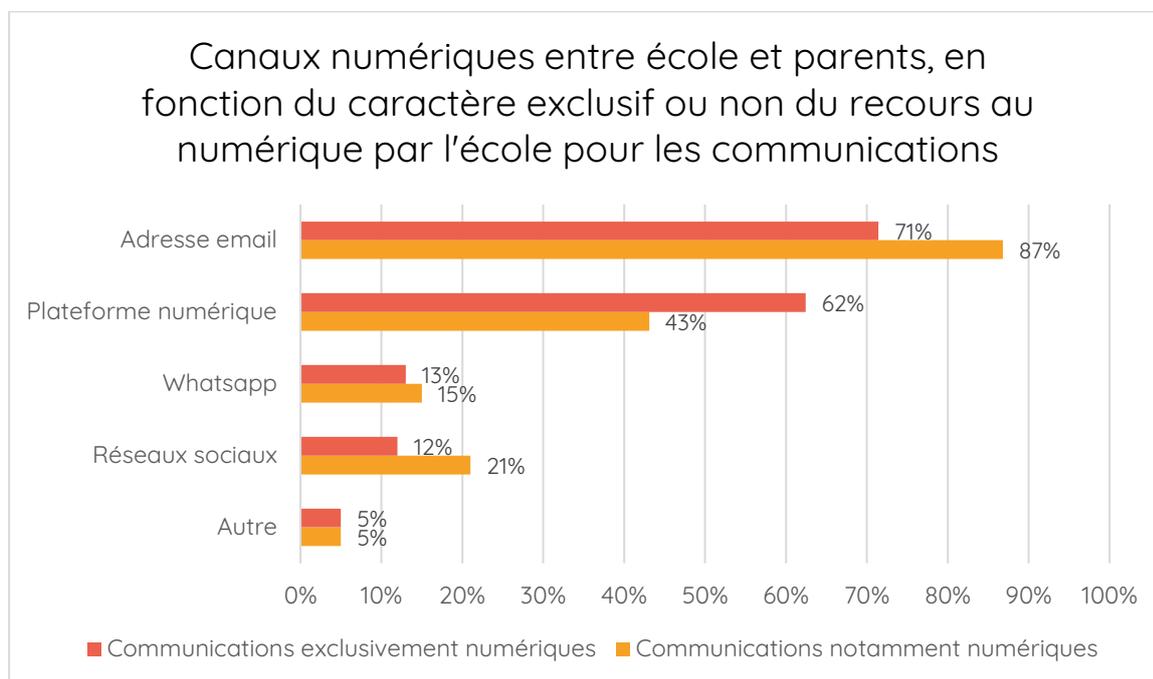
que l'école recourt à plusieurs canaux différents en parallèle (plusieurs plateformes ou applications spécifiques distinctes). Cette pratique complexifie la vie des parents, et résulte fréquemment d'un manque de coordination entre les équipes pédagogiques et la direction.



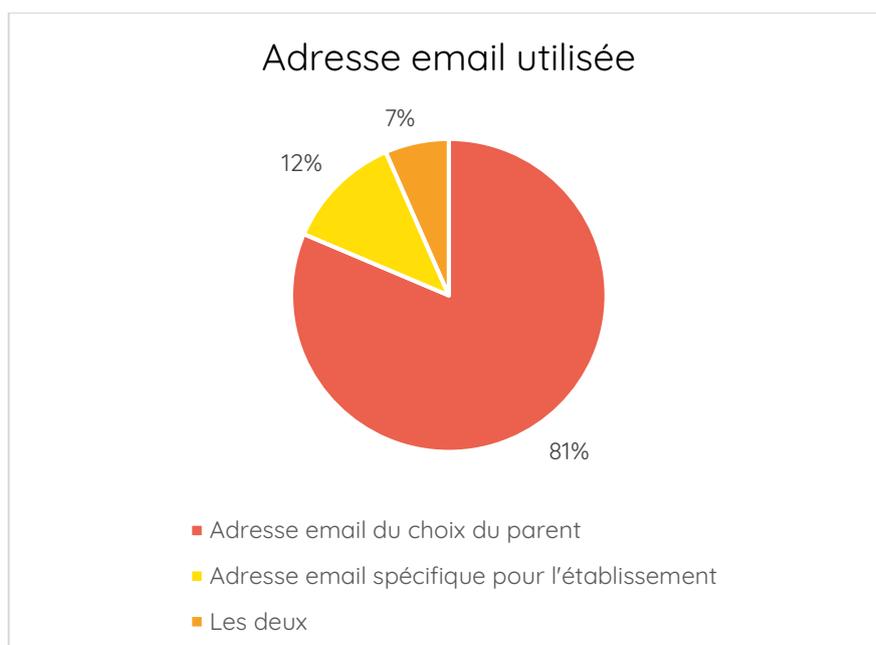
L'on constate par ailleurs que le recours aux canaux numériques n'est pas le même suivant que les parents aient indiqué que l'école communiquait avec eux uniquement par la voie du numérique, ou notamment par la voie du numérique. Ainsi, parmi les 52% de parents qui signalent que l'école a recours à des plateformes numériques, 62% d'entre eux et elles ont signalé que l'école communiquait exclusivement numériquement avec eux (elles et ils forment donc 33% de l'ensemble des parents), et 38% ont signalé que l'école communiquait notamment de façon numérique avec eux (ils forment donc 20% du total). La relation est inverse pour les réseaux sociaux qui sont surtout mobilisés par les écoles communiquant de temps en temps de façon numérique.



¹⁹ Les « autres » n'ont pas été indiqués ici parce que le nombre ne permettait pas d'en tirer une conclusion statistiquement significative.

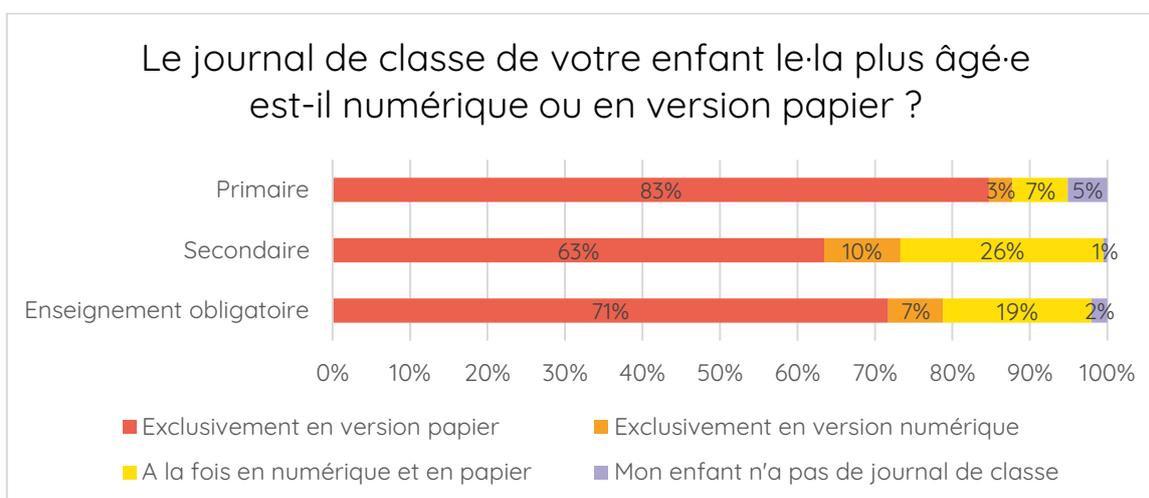
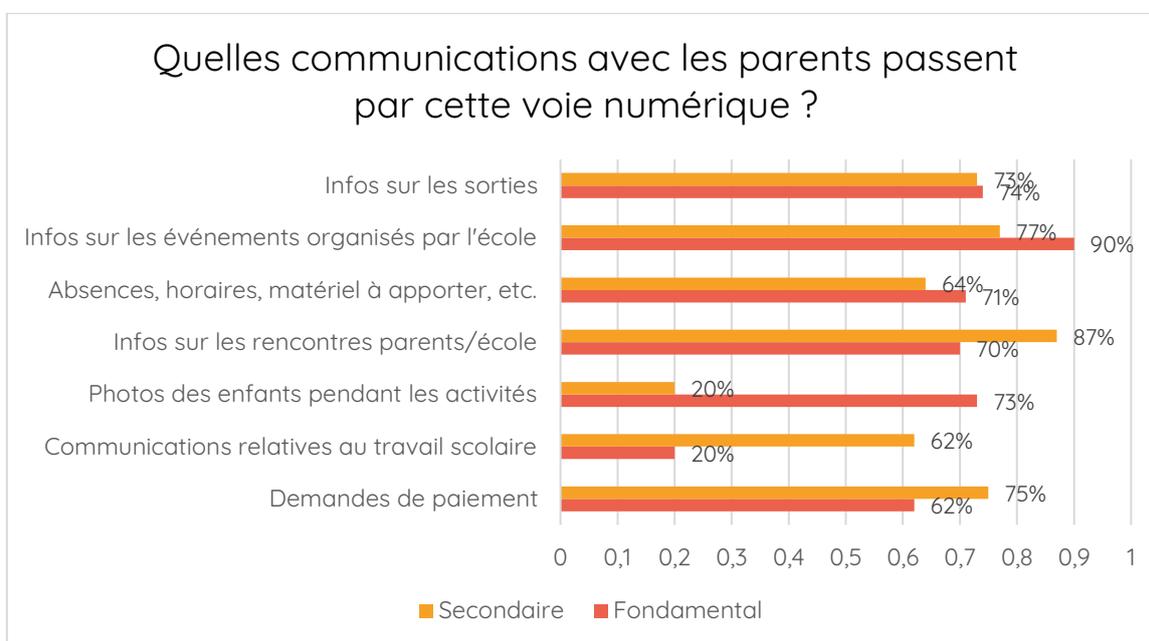


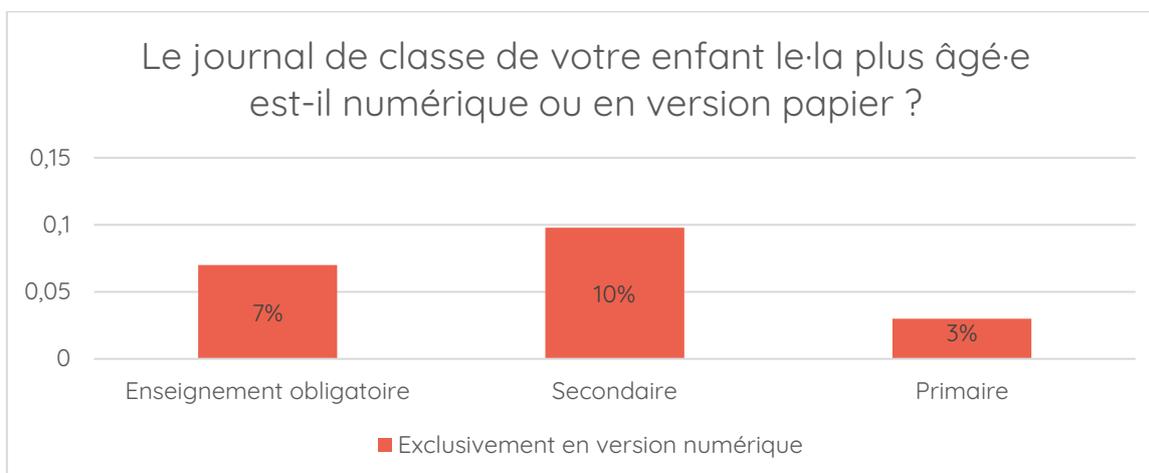
Quand l'école recourt à l'e-mail, dans 88% des cas la communication se fait via une adresse e-mail du choix du parent, et dans 19% des cas, via une adresse e-mail spécifique à l'établissement (de type : prenom.nom@parents.ecolecharleroi.be). Dans 7% des cas, plusieurs adresses e-mails différentes sont utilisées (celle personnelle du parent, et une adresse spécifique à l'école).



En secondaire, un journal de classe sur dix est exclusivement numérique

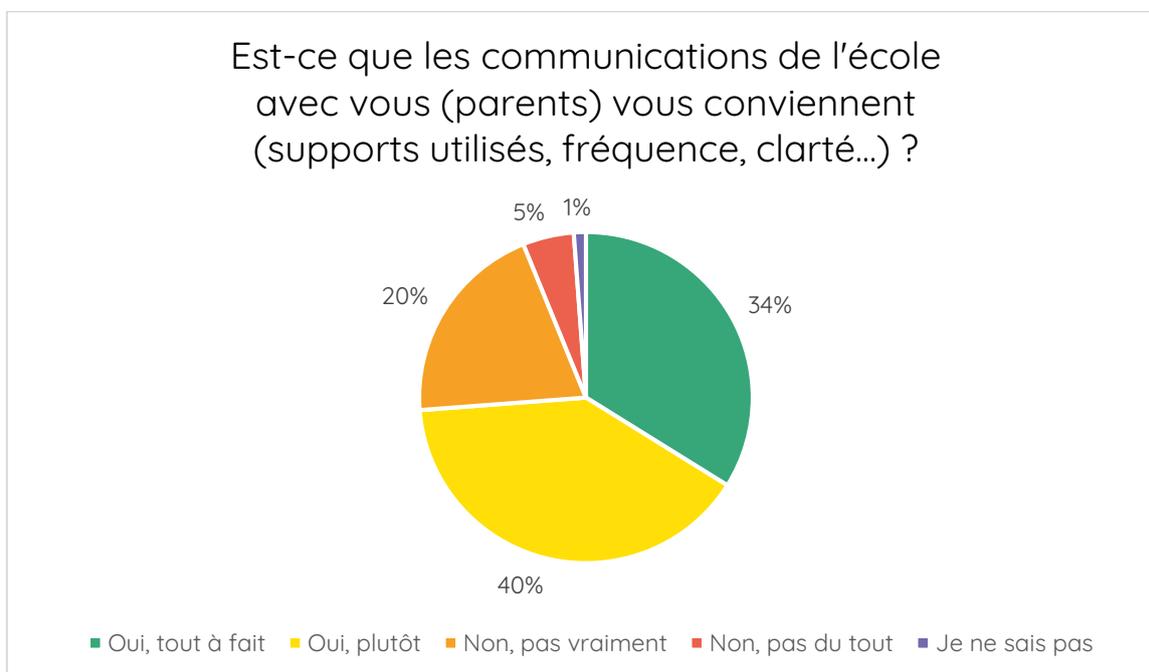
Dans un cas sur dix, le journal de classe est exclusivement numérique. La Ligue des familles est favorable à la numérisation intelligente de la communication entre l'école et les parents : une numérisation bien pensée peut améliorer la qualité et la rapidité de la communication pour ceux qui en bénéficient. Mais sur les communications essentielles, il est nécessaire de donner le choix aux parents d'une communication papier ou numérique. Il n'est ainsi pas acceptable que des écoles imposent le numérique pour les communications présentes dans le journal de classe. La Ligue des familles défend que les formulaires d'inscription mentionnent le choix à faire alternativement entre la communication numérique et papier pour les communications essentielles, et que ce choix puisse être réitéré chaque année.





25% des familles ne sont pas satisfaites par la communication numérique qui existe entre elles et l'école

Dans 25% des cas, les familles ne sont pas satisfaites concernant la communication qui existe entre l'école et elles.



Parmi les répondant-e-s, 134 parents ont déposé un commentaire. Voici quelques exemples des retours que nous avons reçus, choisis soit parce qu'ils sont particulièrement éclairants soit parce que revenant souvent dans les réponses :

- 47 parents nous ont dit ressentir que la communication numérique créait de la dépendance. Certain-e-s n'ont pas de matériel adapté, sont en zone blanche à la maison, ne se sentent elles

Le numérique à l'école
Volet 2 - communication et éducation au numérique

ou eux-mêmes pas à l'aise avec l'informatique. Beaucoup parlent de la dilution du lien entre parent et école que le numérique et les plateformes génèrent, et ont une impression de déshumanisation de la communication. Certains de ces répondant-e-s suggèrent le renforcement des rencontres entre parents et école.

- 26 parents expliquent qu'il est difficile de suivre les informations du fait de la multiplication des supports que génère la numérisation : journal de classe papier, et désormais e-mail, plateforme (parfois plusieurs), sms, Whatsapp, réseaux sociaux, etc. Ce sentiment est renforcé lorsqu'on a plusieurs enfants à charge, et quand parfois le suivi de chaque enfant nécessite un compte sur une plateforme ou une connexion spécifique.
- 16 parents expliquent que la numérisation a multiplié les communications, particulièrement par e-mails ou plateforme. Certain-e-s parlent de plusieurs communications par élève par semaine, voire par jour. L'envoi de photos peut participer à noyer la communication dans la masse, les e-mails multiples peuvent être perdus.
 - Certain-e-s des répondant-e-s suggèrent l'élaboration d'une politique ou charte de communication (quel canal est utilisé et à quelle fréquence pour quel type de communication et quel degré d'urgence).
- 18 répondant-e-s déplorent le manque de communication de l'école en général, et le fait que beaucoup de choses soient communiquées en dernière minute. Plusieurs répondant-e-s trouvent qu'il y a un avant et après covid ; selon elles et eux, depuis covid l'école est plus distante.
- Enfin, certaines problématiques (moins de 10 réponses) sont relevées moins fréquemment, mais les questions qu'elles soulèvent méritent d'être soulignées :
 - Certain-e-s estiment que le numérique est plus rapide que le papier, qu'il y a trop de papier, que le numérique permet d'éviter que l'enfant ne perde la communication papier ou ne la communique pas.
 - Certain-e-s estiment qu'il y a un problème de confidentialité lorsque les photos des enfants et leurs données en général sont transmises à tous par Whatsapp ou d'autres canaux : problème de vie privée.
 - Certains parents notent l'asymétrie de communication que génèrent certains canaux (Teams, plateformes) où l'information est descendante mais où il n'y a pas de possibilité de répondre ou prendre contact avec l'enseignant-e facilement.
 - Certains parents estiment qu'il y a un problème à ne recevoir la communication qu'une fois par famille (un seul parent contacté) particulièrement lorsque l'information se fait par e-mail : cela devrait permettre, notamment pour les familles séparées, de diffuser aux deux l'information de façon égale.

Procédures administratives spécifiques : inscriptions scolaires et allocations d'études

La Ligue des familles a eu l'occasion d'échanger avec Lire et Ecrire Bruxelles sur deux problématiques que les publics vulnérables en situation d'illectronisme rencontraient : les inscriptions 100% en ligne et les procédures d'introduction d'une demande d'allocation d'études en secondaire. Nos remerciements à Iria Galvan pour le travail qui a nourri cette partie de l'analyse.

42% des communes bruxelloises ne proposent qu'une inscription en ligne dans l'enseignement fondamental. Lire et Ecrire Bruxelles s'est centrée sur l'enseignement fondamental organisé par les pouvoirs communaux. Les procédures d'inscriptions dans le fondamental n'étant pas régulées par un décret, la logique du mieux informé et premier arrivé – premier servi découlant du fonctionnement en marché scolaire s'applique.

En conséquence, les publics plus vulnérables sont désavantagés et ont des chances plus importantes de devoir inscrire leurs enfants dans des écoles de relégation. L'enjeu des facilités d'inscription est donc plus crucial encore que pour le secondaire.

De l'enquête réalisée par Lire et Écrire Bruxelles, il résulte que huit communes sur les 19 de la Région bruxelloise (Evere, Ganshoren, Jette, Berchem-Sainte-Agathe, Saint-Gilles, Molenbeek Saint-Jean, Uccle et Forest) ne permettent pas de réaliser une inscription scolaire par téléphone ou sur place. Pour six d'entre elles (Berchem et Molenbeek permettant dans certains cas une inscription par email), l'inscription ne peut être réalisée que via IrisBox, un guichet électronique demandant un ordinateur, une connexion internet, un lecteur de carte d'identité et la connaissance du code PIN de sa carte d'identité pour pouvoir être utilisé²⁰.

Pas de retour en arrière possible dès lors qu'on démarre une demande électronique d'allocations d'études. Les demandes d'allocations d'études, qui concernent des familles plus précaires donc celles plus sujettes à de la vulnérabilité numérique, peuvent se faire soit par lettre, soit par la voie numérique. Aucun guichet physique n'existe pour introduire la demande avec l'aide de personnel compétent – une permanence téléphonique est ouverte certains jours en matinée. La procédure en ligne est favorisée par rapport à celle en version papier : pas de frais d'envoi de recommandé, un accusé de réception immédiat mentionnant une estimation du montant de l'allocation à laquelle on pourrait avoir droit, un traitement plus rapide de la demande, un contact par email et un suivi possible en ligne du traitement du dossier.

Une fois qu'une famille a démarré l'introduction d'une demande par la voie électronique, il n'est plus possible de repasser à l'électronique. Dans le cas où c'est l'autre parent qui reprend la gestion des demandes d'allocation, dans le cas où la personne n'a plus accès à un service social qui lui permette de l'aider dans ses démarches, dans le cas où la personne se rend compte après une première tentative que ses compétences numériques rendent la démarche trop difficile pour elle, il n'y a pas de retour en arrière possible.

²⁰ <https://irisbox.irisnet.be/irisbox/schoolRegistration/2023>

Recommandations

La numérisation de la communication entre parents et école est massive, alors que dans le même temps la précarité numérique a augmenté parmi la population en âge d'être parent. Par ailleurs, un parent sur quatre nous signale n'être pas satisfait de la communication numérique avec les établissements. La communication numérique entraîne des facilités et une fluidité qui sont précieuses pour de nombreuses familles, mais elle peut désorienter de nombreuses autres, voire créer de l'exclusion. Un cadre doit pouvoir être négocié dans les établissements, adapté aux réalités des familles qui le fréquentent, et qui garantisse à chaque parent de ne pas être laissé de côté. Dans ces objectifs, la Ligue des familles émet les propositions suivantes :

- Un droit au choix de la communication numérique ou non lors de l'inscription et à chaque début d'année scolaire, à tout le moins pour les communications essentielles. La Ligue des familles demande que tant la procédure d'inscription prévue par les écoles en maternelle et en primaire, que le formulaire unique d'inscription (FUI) pour l'entrée en secondaire, permettent aux parents de spécifier s'ils souhaitent une communication numérique ou papier par les établissements, par le biais de deux cases à cocher par les parents. Il ne doit donc pas y avoir de mode de communication « par défaut ». Plusieurs options doivent par ailleurs être possibles pour les parents séparés.
- Un processus régulier de sensibilisation des acteurs de l'école, particulièrement les travailleur-euse-s de première ligne, les directions et les centres PMS, aux réalités des inégalités numériques, que l'on parle de non connexion ou non équipement des parents, mais aussi de faible compétence numérique. Ces processus pourraient être intégrés notamment aux orientations et thèmes prioritaires de la formation continue comme dans les objectifs d'amélioration du système éducatif²¹.
- La négociation d'une charte de communication numérique au sein du Conseil de participation, reprenant les éléments ci-dessus, spécifiant quelle information passe par quel canal, et harmonisant le passage par une plateforme unique, avec la logique commune à tous les établissements d'un maximum de 2 canaux numériques distincts de communication (par exemple e-mail + plateforme).
 - À défaut d'autre décision et/ou si ces organes ne sont pas présents dans l'école et/ou comme document de base des discussions, la fourniture aux établissements une charte-type applicable avec comme règles : maximum une plateforme open source, le respect du RGPD, le droit à la déconnexion numérique, un maximum de 2 canaux numériques distincts de communication.
- La garantie que les procédures d'inscription scolaire puissent se faire en version papier, téléphone, ou sur place.
- Le maintien de la possibilité d'introduire une demande d'allocations d'études en version papier, en ce compris lorsque des demandes précédentes ont été faites par la voie électronique.

²¹ Arrêté du Gouvernement de la Communauté du 15 septembre 2022 fixant les orientations et thèmes prioritaires de la formation professionnelle continue des membres de l'équipe éducative des écoles et des membres du personnel de l'équipe pluridisciplinaires des centres psycho-médico-sociaux pour la période entre les années scolaires 2023-2024 et 2029-2030

E. Principales propositions

1. Garantir un droit à la déconnexion numérique aux élèves

A l'instar de ce qui va être reconnu aux enseignant-e-s, la Ligue des familles demande l'implémentation d'un droit à la déconnexion numérique pour les élèves et l'ensemble des acteur-ice-s de l'école, lequel

- Garantit a minima que les communications réalisées après la fin des cours et le weekend ne puissent entraîner d'obligation nouvelle pour les élèves comptant pour la journée scolaire suivant ;
- Garantit aux élèves en stage ou dans l'enseignement en alternance les protections prévues par les règles fédérales relatives au droit à la déconnexion numérique des agents et l'Etat et des travailleurs du secteur privé²² ; pour les entreprises de moins de 20 travailleurs, des dispositions similaires doivent être négociées et inscrite dans la convention entre l'école et l'entreprise ;
- S'implémente pour le surplus par la négociation d'une charte de la communication numérique au sein des conseils de participation, sur proposition pour l'enseignement secondaire du conseil des délégué-e-s d'élèves.

2. Renforcer légalement la protection des données de vie privée des élèves

Le Code de l'enseignement doit pouvoir interdire l'usage par les écoles, dans le cadre de leurs missions d'enseignement, d'outils numériques et de logiciels de communication qui ne garantiraient pas le respect plein et entier du RGPD. Les décisions récemment prises au Danemark et en France doivent servir d'exemple en la matière.

Cela suppose particulièrement que le recours aux clouds hébergés hors du territoire de l'UE, particulièrement lorsque ces clouds organisent le stockage de données personnelles, images, vidéos... des élèves, est à proscrire.

²² Arrêté royal du 2 décembre 2021 modifiant l'arrêté royal du 2 octobre 1937 portant le statut des agents de l'Etat concernant le droit à la déconnexion
Loi du 3 octobre 2022 portant des dispositions diverses relatives au travail, art. 29-33.

3. Négocier une charte de la communication numérique au sein des Conseils de participation

La négociation de cette charte permettrait a minima de définir et assurer le respect des éléments suivants :

- Un maximum de deux canaux numériques distincts (e-mail + plateforme) entre les parents et l'école
- Lorsque l'école recourt à une plateforme, une plateforme unique, de préférence en open source, est privilégiée
- Quelle information numérique passe par quel canal
- Les contours du droit à la déconnexion numérique, au-delà des protections minimales, doit pouvoir être définis par les acteur-ice-s de l'école
- L'implémentation des communications numériques entre enseignant·e-s et élèves doivent pouvoir suivre les référentiels du tronc commun (début des possibilités de communication numérique simple en 5, 6^e primaire ; partage de contenus numériques multimédia à partir de la 3^e secondaire)
- La garantie du respect du RGPD, en ce compris et particulièrement la protection des données de vie privée des mineur·e-s laquelle demande de s'abstenir du recours à certains logiciels, particulièrement lorsqu'ils fonctionnant par cloud

À défaut d'autre décision et/ou si ces organes ne sont pas présents dans l'école et/ou comme document de base des discussions, la Fédération Wallonie-Bruxelles doit pouvoir fournir aux établissements une charte-type reprenant les règles précitées.

4. Garantir des procédures d'inscription, de demandes d'allocations d'études, et un droit au choix d'une communication essentielle numérique ou non

Au vu de la persistance des inégalités numériques, il faut pouvoir garantir aux parents en situation d'illectronisme ou de vulnérabilité numérique un accès non numérique à l'école pour les procédures suivantes :

- Particulièrement pour l'enseignement fondamental, les procédures d'inscription scolaires doivent pouvoir se faire en version papier, par téléphone et sur place
- L'introduction d'une demande d'allocation d'études doit toujours être possible en version papier, en ce compris quand des demandes précédentes ont été faites par voie électronique
- L'école doit pouvoir garantir lors de la procédure d'inscription et à chaque début d'année scolaire, à tout le moins pour les communications essentielles, des communications non électroniques. Concrètement, la procédure d'inscription doit permettre de cocher une case parmi « communications essentielles : numérique » et « communications essentielles : papier » (pas d'option par défaut). Le journal de classe pourra être privilégié en cas de communication papier.

5. Sensibiliser les acteurs de l'école aux inégalités numériques, notamment via la formation initiale et continue des équipes éducatives

Particulièrement, les travailleuses et travailleurs de première ligne, les directions et les centres PMS doivent pouvoir être sensibilisés aux réalités des inégalités numériques (disparités d'accès aux outils numériques/à internet, et disparités de compétences numériques).

Ces processus pourraient être intégrés aux orientations et thèmes prioritaires de la formation continue comme dans les objectifs d'amélioration du système éducatif.

Aout 2023

Merlin Gevers

m.gevers@liguedesfamilles.be